

MERCI

de retourner ce formulaire accompagné des justificatifs :

Dépôt ou envoi à l'adresse suivante

Communauté de Communes
Ardèche Rhône Coiron

Siège
8, Avenue Marcel Cachin
BP 15 - 07350 CRUAS

Pôle « Environnement »
3, Rue Henri Dunant
07400 LE TEIL

Ou bien

Transmission par mail

dechets@ardecherhonecoiron.fr
(Possibilité de télécharger le formulaire en PDF via le site internet
d'une des 2 anciennes Communautés de Communes)

www.barres-coiron.fr ou www.rhonehelvie.fr

Plus d'info

04.75.52.25.98

INSCRIPTION

Accès aux déchèteries

MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE BADGE



Document réservé aux particuliers

ST LAGER BRESSAC - ST THOME - CRUAS - ST MARTIN SUR LAVEZON - BAIX
ST VINCENT DE BARRES - MEYSSE - AUBIGNAS - ST PIERRE LA ROCHE
ROCHEMAURE - ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC - LE TEIL
ST BAUZILE - VALVIGNIERES - ALBA LA ROMAINE

BON D'INSCRIPTION - Badge 'PARTICULIER' -

Merci d'écrire en majuscule

M. Mme M. et Mme

Nom :

Prénom :

Adresse principale :

Code postal :

Commune :

Si résidence secondaire, adresse de l'habitation présente sur
notre territoire :

.....

Téléphone :

Email :

Signature :

MERCI de joindre impérativement au bon

Copie de la carte d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

(Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, avis d'imposition,...)



Pourquoi un badge ?

La mise en place de badges permettra d'une part au gardien de la déchèterie d'identifier rapidement les usagers entrant sur le site. (Différencier ceux du territoire et ceux qui ne le sont pas. Repérer les professionnels) Et d'autre part, elle contribuera à l'optimisation du service et la maîtrise des coûts de fonctionnement des déchèteries.



Depuis le 1er Janvier 2017, l'accès aux 3 déchèteries de la nouvelle Communauté de Communes **Ardèche Rhône Coiron** (LE TEIL, CRUAS, et ALBA-LA-ROMAINE) pour les usagers (Particuliers, professionnels,...) se fait progressivement sur présentation d'un badge d'accès nominatif.

ATTENTION

Un seul badge
par foyer

Comment obtenir un badge ?

- ① Remplir le formulaire
- ② Joindre les justificatifs demandés
- ③ Retourner le tout à la Communauté de Communes.

Dès réception de votre demande dûment complétée, vous pourrez venir récupérer votre badge d'ici 15 jours en mairie. Pour les habitants de CRUAS et du TEIL, le badge devra être retiré dans l'une des 2 antennes de la Communauté de Communes. (Merci de bien vous munir d'une pièce d'identité.)

En cas de perte du badge

Merci d'en informer la Communauté de Communes afin qu'elle puisse désactiver le badge. Attention, l'édition d'un nouveau badge sera facturée 5 € à l'usager.

En cas de déménagement hors du territoire

L'usager doit restituer le badge à la mairie ou la Communauté de Communes.

